Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260330-DEL_2026_41-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :
16 mars 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean François, Mme MONTREER Murielle, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, M. BONNIEC Lucas, Mme BELLEC Carine, M. CORLOUER Loïc, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, M. LE GOFF Didier, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas
Absents : Néant.

Mme MORVAN Prescilia est nommé Secrétaire de Séance.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT POUR LA PREVENTION ROUTIERE

Suite à la mise en place du Conseil Municipal, le Maire demande à l'assemblée de bien procéder à la nomination d'un correspondant municipal de la prévention routière chargé de faire le trait d'union entre la municipalité et ses responsabilités et les solutions proposées par le Comité des Côtes d'Armor pour la prévention routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE

- **Mme GLORION Maryvonne** pour remplir les fonctions de correspondant de la prévention routière.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
P. MORVAN

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)